

RÉGLEMENT

Chaque participant mineur devra présenter son passeport d'inscription à chaque activité. La personne chargée de l'animation signera celui-ci, attestant la présence de l'enfant. Il appartient à chaque famille de souscrire une assurance couvrant les activités extrascolaires.

L'inscription est conditionnée par la signature d'une autorisation parentale sur imprimé disponible le jour de l'inscription. L'autorisation n'a pas de date de validité sauf changement de situation. Les enfants ne peuvent se rendre à une activité sans inscription.

Présentation à chaque activité du pass sanitaire pour les enfants de plus de 12 ans.

AUTORISATION PARENTALE

Vu le mercredi 20 octobre 2021

Service des Sports

Activités Sportives - GRATUITES

ANIMATIONS VACANCES JEUNES



VACANCES D'AUTOMNE 2021

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse :

Tél :

Samedis 23 octobre	Samedi 30 octobre
Lundi 25 octobre	Lundi 1 ^{er} Novembre
Mardi 26 octobre	Mardi 2 novembre
Mercredi 27 octobre	Mercredi 3 novembre
Jeudi 28 octobre	Jeudi 4 novembre
Vendredi 29 octobre	Vendredi 5 novembre